

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016

M. PETIT Laurent, Maire et Président de séance, Mmes et MM., JACQUOT André, QUATROCHI Christian, LAROCHE Jacqueline, , BOIVIN Christiane, POULET René, CAMELIN Christian, PINARD Isabelle, COLOTTI Bruno, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BILLET Philippe, POCOD Odile, BEAUD Sylvie, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, DELACROIX Claude, BUFFARD François, KURT Muzaffer, VILLEDIEU Florent, , BOCQUET Sylvie, JACQUIER Florence, CHAVERIAT Christophe, VANDELLE Fabrice , VIREY Claudie, LUZERNE Elina, GINDRE Clémence

Excusés avec pouvoir : M. GAY André (pouvoir à Mme Laroche J.), OTRIO Roseline (pouvoir à M. Poulet R.), RASMUS Denise, (pouvoir à M. Lamy Au Rousseau E.), SPADONE Laurence (pouvoir à M. Luzerne S.), MOUTA Manuel (pouvoir à M. Vandelle F.), MILLET Nathalie (pouvoir à M. Villedieu F.), CALDAS Roger (pouvoir à KURT M.), LEDRU Aurélie (pouvoir à M. Petit L.) LAMY Mathilde (pouvoir à Mme BEAUD S.).

Excusés : M. OUBIBET Alain, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, OUBIBET Céline, GRANDJEAN Dave

Absents : Mme NICOLAS Muguette VUILLERMOZ Jacques ,MICHALET Betty, M. GRENARD Jean-Paul, LABOURIER Olivier, TARAMINO Damien, , DROUHIN Florent, Mme ZANETTI Manon

Secrétaire de séance : Mme VIREY Claudie

I – COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

DIA SCI Colepierre – 125 rue de la République – local commercial – Libre à la vente

DIA Brigitte MARÉCHAL – 172 rue de la République – appartement et annexes – Libre à la vente

DIA Roger ARBEZ – 1 rue Etienne Dolet – garage – Libre à la vente

DIA Gérald ROUSSELOT – 1 rue Hyacinthe Cazeaux – garage – Libre à la vente

DIA François BUFFARD / Sylvain LUZERNE – 37 et 37 bis rue de la République – appartement et annexes – Libre à la vente

Monsieur le Maire précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre du droit de préemption urbain.

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il y aurait lieu d'approuver le compte administratif 2015 de la commune déléguée de MOREZ ainsi que des comptes annexes boutique, lotissement Morez-Dessus, lotissement Les Egravines, chambre funéraire, chaufferie et eau.

Il y aurait lieu également d'approuver le compte administratif des communes déléguées de La Mouille et Lézat.

Les documents ont été déposés dans les casiers en mairie.

M. Le Maire rappelle que c'est le conseil municipal de la commune nouvelle, qui approuve les comptes administratifs de chacune des communes historiques. Il rappelle également qu'il s'agit du document qui retrace ce qui s'est passé durant l'année.

Il précise que la présentation se fera très rapidement. La plupart des chiffres ayant déjà été présentée lors du vote du BP 2016.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS DE MOREZ

A/ BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement :

- DÉPENSES :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 1 471 085 € réalisé soit 57 385.96 € de dépenses en moins.

Article 6042 : Achat prestations de service: 189 920.74 € soit - 27 086.26 €

La diminution provient en grande partie de la ligne du Musée. En effet, au BP, on inscrit une somme reprenant la globalité des dépenses relative aux expositions... et en fonction de l'utilisation des crédits, les factures sont ventilées sur d'autres articles du budget.

Article 60611 Eau et Assainissement : 14 372.10 € soit - 2327.90 €

La facture d'eau pour le bassin d'apprentissage n'a pas été reçue expliquant l'économie sur le poste.

Article 60612 Energie électricité : 164 076.13 € soit - 21 823.87 €

La différence s'explique par le fait que ERDF devait réaliser le raccordement de la résidence seniors en fin d'année, le devis s'élevait à environ 27 000 € TTC. Les travaux n'ont pas eu lieu sur 2015. Il est rappelé que le montant des travaux a été à nouveau inscrit en 2016.

Article 60613 Chauffage : 155 803.08 € soit + 41 305.08 €.

L'augmentation s'explique par le fait que lorsque nous avons décidé de mettre en place la DM1, nous avons trop pris sur le poste chauffage. Le montant réel est bien celui qui est réalisé, somme qui correspondait à ce qui avait été inscrit au BP 2015.

Article 60633 Fournitures de voirie : 18 722.62 € soit + 3 722.62 €

Il a fallu utiliser plus de point à temps en 2015.

Article 60682 Fournitures pour bâtiments : 34 238.95 € soit + 11 238.95 €

Il s'agit de travaux réalisés par nos services dans nos bâtiments. En l'occurrence ici, les services techniques sont intervenus pour réaliser des travaux de rénovation dans des appartements. La somme concernée était inscrite à l'article 61522, entretien et réparation sur bâtiment, prévue pour les travaux réalisés par les entreprises.

Article 611 Sous-traitance : 3 566.63 € soit - 3 413.37 €

C'est la distribution de tous nos magazines, feuille verte... En 2015, le Musée n'a pas utilisé son crédit pour distribuer ses flyers...

Article 6135 Location mobilière : 19 660.09 € soit - 3 640.91 €

Cette différence provient du fait qu'avait été inscrite en 2015 la location des motifs d'illuminations alors que celle-ci était arrivée à son terme en 2014.

Article 614 Charges locatives et de copropriété : 8 157.53 € soit - 6 552.47 €

Il s'agit des charges réglées par Morez pour les diverses copropriétés dont elle est membre : Rive Gauche et parking Hôtel de Ville. Le montant non réalisé vient simplement du fait que la dépense prévue initialement ici a été réglée sur l'article « entretien voies et réseaux ». Il s'agissait de la participation de Morez au goudronnage de la cour intérieure du 149 rue de la République (voir article 61523).

Article 61522 Entretien et réparation sur bâtiments : 57 348.88 € soit - 8051.12 €

Plusieurs appartements de la ville ont été rénovés (cité administrative ou au 199bis rue de la République), ainsi qu'une réparation sur l'ascenseur de l'Espace Lamartine.

Article 61558 Entretien autres biens mobiliers : 18 782.12 € soit + 3 282.12 €

Cet article regroupe les vérifications des extincteurs, il s'agit également du remplacement de l'enregistreur pour les barrières de la place Jean Jaurès, le changement d'un groupe sur l'installation chauffage du groupe scolaire du Puits...

Article 6156 Maintenance: 78 191.37 € soit - 4 575.63 €

C'est un gros poste en fonctionnement qu'il est difficile de modifier. La maintenance concerne non seulement les ascenseurs, mais également écrans numériques au Musée, les caméras de surveillance...

Article 6184 Versement à organismes de formation : 10 128. 63 soit + 1 893.63 €

Ce sont les formations prévus pour les agents. En fonction des besoins, ce crédit peut varier en plus ou en moins.

Article 6226 Honoraires : 18 770 € soit + 2 270 €

Ce sont les honoraires versés à KPMG, mais également les diagnostics accessibilité réalisés dans tous les bâtiments municipaux, diagnostics qui ont servi à la rédaction de l'ADAP. Sont compris également dans cet article, les expertises pour les épaves, les diagnostics divers dans nos bâtiments comme amiante, DPE...

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : 12 € soit - 4 988 €

C'est une ligne qui sert à payer les frais d'avocat dans l'affaire des balcons sur la Bienne. Aucune dépense n'a été effectuée en 2015.

Article 6231 Annonces et insertions : 6 658.61 € soit - 2 071.39 €

Ce sont les encarts pub prises dans des magazines divers pour mettre en avant soit le Musée, la ville...

Article 6232 Fêtes et cérémonies : 55 204.92 € soit - 12 525.08 €

A noter moins d'achats au niveau des réceptions, mais également des animations ou du programme culturel.

Article 6237 Publications : 7 233 € soit - 13 766.40 €

Ce sont les publications municipales (feuilles vertes...). Le journal de 12 pages de fin d'année n'a pas été réalisé, c'est Morez Mag qui a pris le relai avec un coût moindre.

Article 6262 Frais de télécommunication : 21 100 € soit - 5 470.10 €
Cette baisse est le résultat d'une renégociation avec un opérateur.

Article 6281 Concours divers: 7 123.88 € soit + 1 146.88 €
L'augmentation est due à l'adhésion de Morez au CEP conseil en énergie partagée mise en place par le parc avec le SIDEC. Cette dépense n'avait pas été prévue au BP 2015.

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux : 7 896.50 € soit + 2 506.50 €
Cette augmentation faite suite à l'attribution d'un nouveau marché.

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés: 2 090 711.19 € soit - 44 016.81 €

Cette économie est le fruit de la ligne de conduite fixée aux services, à savoir veiller chaque mois à rester dans "les clous". C'est une gestion rigoureuse et quotidienne qui doit être poursuivie.

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante : 596 547.99 € soit - 53 153.01 €

Article 6554 Contrib. organismes de regroupement : 37 922.96 € soit - 10 422.04 €
Cette diminution provient en grande partie de la baisse de la participation de la ville au syndicat mixte. En effet, les frais liés au budget général ont été répartis sur l'ensemble des actions menées par le Syndicat (piscine, plateforme bois, assainissement...).

CHAPITRE 66 Charges financières : 127 029.25 € soit - 17 770.75 €

Ce sont les intérêts des emprunts. Ils sont en diminution puisque la ville a limité autant que possible le recours à l'emprunt, hormis pour réaliser des gros programmes comme le musée ou l'ANRU.

Les dépenses réelles s'élèvent donc à 4 301 012.47 € soit - 174 317.53 € par rapport au budget primitif.

- RECETTES :

CHAPITRE 002 Résultat reporté : 294 758.91 €

CHAPITRE 013 Atténuations de charges : 52 172.44 € soit + 1 666.44 €
Ce sont essentiellement les remboursements par les assurances des arrêts maladies ... des agents.

CHAPITRE 70 Ventes produits fab. prest. serv. marc. : 630 431.62 € soit - 63 178.38 €

Article 7022 : Coupes de bois : 127 059.69 € soit - 96 690.31 €
Ce sont les bois qui devaient être vendus dans le cadre du programme de dégageant paysager. En raison du choix de rediriger les coupes sur certains secteurs, une zone comme celle sur les Chalettes où sont prévus des m³ à vendre n'ont pas pu être réalisés en 2015, ce devrait être le cas en 2016.

Article 70311 : Concessions dans les cimetières : 13 543 € soit + 6 543 €
C'est un bon résultat sur les concessions fruit du gros travail de remise à jour par les deux conseillers délégués Mme Boivin et M. Jacquot.

Article 7066 : Redevances services à caractère social : 286 270.42 € soit + 14 756.42 €
Ce sont les recettes provenant des familles pour l'utilisation de services tels que la crèche, les cantines, les accueils de loisirs...

Article 70688 : Autres prestations de services : 19 311 € soit + 311 €. Ce sont les recettes liées aux abonnements payés par les familles pour l'utilisation des transports scolaires.

Article 783 Locations autres qu'immeubles : 33 291.17 € soit + 7 641.17 €

Ce sont les abonnements de parkings couverts ou souterrains.

Article 70878 Remboursement frais autres redevables : 41 637.06 € soit - 8 678.94 €

Ce sont des remboursements demandés à nos locataires (OM, chauffage...). Ayant moins de logements loués en 2015, ce poste est en diminution.

CHAPITRE 73 Impôts et taxes : 1 591 780.87 € soit + 15 541.87 €

L'augmentation se situe sur la ligne des impôts et des droits de mutation.

CHAPITRE 74 Dotations et participations : 2 256 581.10 € soit - 49 513.90 €

Article 74718 Autres participations État : 70 280.79 € soit - 5 109.21 €

L'État s'est totalement désengagé de la politique de la ville y compris les coups de pouce. C'est réellement dommage. Morez est la 2^{ème} commune en France avec Marseille à avoir mis en place un cursus complet de coup de pouce (Clem, CLA, ...). Malgré le désengagement de l'État, la ville a souhaité poursuivre ces actions auprès des enfants, de la maternelle au primaire.

Article 74748 Participations des communes : 51 602 € soit - 14 698 €

Ce sont les participations des communes soit au remboursement des frais de scolarité, soit pour les adhérents au service crèche et RAM. La différence s'explique notamment par le fait que le coût du RAM avait été trop évalué. Le service a coûté moins cher que prévu.

Article 7478 Participations autres : 301 160 € soit - 24 289.76 €

C'est pour une grande part le versement de la CAF pour le fonctionnement de la crèche, des accueils de loisirs, du RAM. Cette participation peut être variable d'une année sur l'autre.

On retrouve également les participations de partenaires privés sur les animations comme le 3^{ème} week-end de septembre.

CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante : 454 373.62 € soit + 1 924.62 €

Ce sont les recettes liées aux locations de nos bâtiments comme la gendarmerie ou encore les logements communaux...

CHAPITRE 76 Produits financiers : 7078 €

C'est le remboursement par le budget annexe de la chaufferie, des intérêts de l'emprunt contracté par le budget général pour la chaufferie bois.

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels : 32 432.46 € soit + 24 232.46 €

On retrouve dans ce chapitre, les parts que le Foyer Jurassien nous a remboursées lorsqu'il a été absorbé par l'OPH. A cela, s'ajoutent les remboursements par les assurances suite à des sinistres.

Les recettes réelles s'élèvent à 5 319 609.68 € soit - 89 212.23 €

Section d'investissement

- DÉPENSES :

CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées: 396 661.86 € soit - 5 338.14 €

C'est la part « capital » des emprunts.

CHAPITRE 20 Immobilisations en cours : 26 929.20 € soit 39 590 € RAR

Article 202 Frais liés réalisation docs. Urbanisme : 22 920 € soit - 24 600 €

Morez avait décidé d'engager une procédure de révision de son POS en PLU. Le travail a démarré jusqu'au PADD. La décision a été prise ensuite de lancer un PLUI à échelle intercommunale. La municipalité a donc décidé d'arrêter la procédure au stade du PADD. M. le Maire rappelle que le reste à réaliser (RAR) a été supprimé au BP 2016.

Article 2051 Concessions et droits sim. brevets 4 009.20 € soit 14 990.80 de RAR

Sont inscrits sur cette ligne la première tranche budgétaire du site internet de la ville et du musée. Ils ont été financés sur deux exercices 2015 et 2016.

CHAPITRE 204 Subventions d'équipement versées : 0 € soit 236 786 € en RAR

Il s'agit notamment de la participation de la ville à la réalisation du chemin des Essarts qui va bientôt être versée (lors les décomptes finaux des travaux seront faits). Deux sommes de 100 000 € et 116 286 € ont été inscrites sur plusieurs exercices pour abonder deux actions prioritaires pour la ville, le commerce et l'habitat. Ces sommes ne sont pas affectées à une action particulière mais permettent d'avoir une ligne ouverte en cas de besoin.

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles : 187 543.38 € soit 200 256.62 e en RAR

Article 2111 :Terrains nus : 41 489 €

Ont été achetés des terrains à L'Amy derrière leur usine et sur le Puits, des terrains appartenant à M. Bailly Maître dans le cadre du dégagement paysager et enfin du terrain à M. Fayard rue des Forges situé juste avant l'entrée des ateliers intercommunaux.

Article 2115 Terrains bâtis : 69 579.49 €

Ont été achetés remise sur le terrain Fayard, le garage de Mme Lebault et l'appartement Debergh.

Article 2117 Bois et forêts: 8 712.36 €

Ce sont les travaux préconisés par l'ONF en forêt soumise.

Article 2158 Autres matériels et outillages : 19 595.48 €

Le crédit a permis d'acheter des bornes ou bancs, jardinières... et notamment les bacs à fleurs de couleur qui se trouvent sur le parvis de la Mairie.

Article 2181 Inst. agencement et aménagement : 10 894.27 €

Ce sont les dépenses pour les illuminations : achat de fil led, réalisation du clocher ex école maternelle du Bas, les guirlandes pour le sapin de la Place J Jaurès.

Article 2182 Matériel de transport : 8 000 €

Achat de la Mégane en remplacement de la 405.

Article 2184 Mobilier : 1 530.28 €

Achat des tables en résine pour l'Espace Lamartine

Article 2188 Autres matériels: 20 237.56 €

De nouveaux panneaux électoraux ont été achetés sur ce crédit ou encore du mobilier pour les écoles.

CHAPITRE 23 Immobilisations en cours : 374 464.50 € soit 787 513.50 de RAR

Article 231281 Autres aménagements terrains : 12 882.26 €

Sur ce crédit, ont été réalisés des travaux pour l'installation des jardins partagés sur le Puits et la reprise du Jardin du souvenir au cimetière. Reste à terminer la première tranche de reprise des concessions dans le quartier 2 du cimetière.

Article 231311 Travaux Mairie : 110 112 €

C'est la réfection complète du balcon de la Mairie.

Article 231312 Trvx constructions bat. Scolaires : 19 166.68 €

Ce sont les travaux réalisés dans les écoles comme la correction acoustique dans une classe au primaire Puits, la conformité électrique groupe primaire centre...

Article 231318 Trvx constructions autres bat. publics : 8 369.88 €

Le filtre à sable a été changé au bassin d'apprentissage, ainsi que divers petits achats au musée, des mises aux normes gaz et ascenseurs au Musée. Un budget conséquent est affecté au Musée pour acter le principe de travaux à venir éventuels. Il est en reste à réaliser.

Article 23132 Trvx Immeuble de rapport : 3 447.63 €

C'est le remplacement des moteurs de volets roulants du centre de guidance infantile situé en bas de Morez.

Article 23151 Travaux réseaux de voirie : 110 111.58 €

La voirie de la rue Victor Hugo a été entièrement refaite sur 2015 pour 39 459.58 €, le reste soit 70 651.98 € concerne la réfection des sentiers du Tortillons et du gymnase dans le cadre des déplacements doux.

Article 23152 Trvx Installations de voirie : 24 475.10 €

C'est le programme 2015 d'installation de conteneurs semi-enterrés ainsi que la reprise de dalle sur les trottoirs en centre ville.

Article 231534 travaux/ réseaux électrification : 15 774.30 €

C'est le déplacement d'une ligne EDF en Bas de Morez pour permettre l'installation de conteneurs semi-enterrés.

Article 23158 Installations techniques mat. et outillages : 66 558.93 €

C'est le coût d'aménagement de l'espace numérique au Musée.

CHAPITRE 975 Dégagements paysagers : 560 086.83 €

C'est le gros dossier qui s'est déroulé durant toute l'année 2015 et qui n'est pas terminé.

M. le Maire indique que dans le cadre de la poursuite de ce dossier, les biquettes achetées en 2015 se trouvent aujourd'hui avenue Charles de Gaulle. Le troupeau sera bientôt complété par 10 brebis de réforme et une vingtaine d'autres biquettes.

Pour répondre à la question de Mme Virey, la ville de Morez a procédé il y a quelques années à l'acquisition des propriétés de Mme Vandelle qui se composaient de terrains et d'une ancienne ferme. Les 20 biquettes ont passé l'hiver dans cette ferme située aux Chalettes.

Total des dépenses réelles : 1 837 803.92 € et 1 395 223.23 € de RAR.

RECETTES :

CHAPITRE 10 Dotations, fonds, divers, réserves : 818 239.23 €

On retrouve pour la plus grande part l'excédent de fonctionnement reporté (748 804.15 €), le FCTVA pour 52 137.07 € et la taxe d'aménagement pour 17 298.01 €.

CHAPITRE 13 Subvention d'investissement : 928 401.48 €

Article 1311 Subv. equipt. Etats transférables : 20 898.00 €

C'est la subvention de l'Etat pour l'espace numérique au Musée

Article 1312 Subv. equipt. Région transférables : 5 000 €

Idem que précédemment

Article 1318 Subv. equipt. Départ. transférables : 8 000 €

7 000 € pour l'espace numérique et 1 000 € pour le défibrillateur.

Article 1321 Subv. equipt. non transférables : 27 000 €

C'est la subvention de l'État sur le dossier de dégagement paysager.

Article 1323 Subv. equipt. Départ. non transférables : 594 689 €

C'est la participation du département sur le dossier de dégagement paysager mais également sur l'ANRU. Le département a mis en place un emprunt pour honorer les engagements qui avaient été pris par l'équipe précédente.

Article 13251 Subv. equipt. GFP : 11 720 €

C'est la participation d'Arcade à l'installation de conteneurs semi-enterrés, Arcade rembourse uniquement le génie civil.

Article 1328 subv. equipt. Autres non transférables : 212 203.75 €

C'est le versement de l'ANRU sur le dossier de requalification du Puits, et du Feder pour les volets paysager et pastoralisme du dégagement paysager.

Article 1341 DETR non transférables: 48 202.73 €

Il s'agit de la DETR sur les travaux de mise en conformité dans les écoles, sur le remplacement de deux passerelles sur la Bienne (vers l'OTSI et le musée) et enfin, sur le centre social.

CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées : 3 822 €

Ce sont les remboursements de caution.

CHAPITRE 27 Autres immobilisations financières : 19 488 €

C'est le remboursement par le budget annexe chaufferie de la part capital de l'emprunt mis en place par le budget général pour la chaufferie bois.

Les recettes s'élèvent à 1 769 950.76 €, la balance générale fait apparaître un excédent dégagé de 38 457.05 €.

M. le Maire présente les budgets annexes.

Concernant la chaufferie bois, il est précisé qu'elle permet de chauffer 120 logements de l'OPH, la Maison du Bois Joli, le groupe scolaire du Puits. M. le Maire précise que depuis 2015, la Maison du Bois Joli utilise notre système de chauffage bois pour leur production d'eau chaude sanitaire. Le CA fait apparaître une augmentation de la consommation gaz qui s'explique par le fait que la chaufferie a été en panne durant une longue période. C'est un service qui fonctionne bien aujourd'hui en régie.

Concernant la M49, Budget eau. M. Jacquot demande où en est le raccordement du Puits à la Source de l'Arce. M. le Maire indique que le raccordement ERDF devrait intervenir début mai, nous l'attendons depuis 4 mois... donc on espère qu'avant l'été, tout soit en ordre de marche.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Mme Laroche, 1^{ère} adjointe, préside le vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les CA 2015 de la ville de Morez.

M. Le Maire remercie ses collègues pour le vote et tient également à remercier le service des finances qui a œuvré pour tout préparer.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LÉZAT.

M. Lamy au Rousseau maire délégué de Lézat présente le Compte administratif de Lézat. Il indique le budget 2015 de Lézat représente une dépense de 360 € par habitant, ce qui n'est pas anodin pour une commune de la taille de Lézat.

Section de fonctionnement

- DÉPENSES :

CHAPITRE 011 Charges à caractère général : 25 007.46 €

Article 60611 Eau : 348.57 €

Le montant est peu élevé d'autant que Lézat n'est propriétaire que d'un bâtiment la mairie qui abrite la salle polyvalente.

Article 60612 Energie -électricité : 5 318.19 €

Il s'agit des dépenses d'électricité dont le chauffage de la mairie, mais également l'éclairage public. A noter qu'une facture de 2014 d'un montant de 1319.84 € a été réglée sur 2015.

Article 6068 Autres matières et fournitures : 3 033.77 €

C'est l'achat de panneaux d'affichage, on retrouve également sur cet article les achats pour le fleurissement (terreau, plants...).

Article 61522 Entretien de bâtiments : 2 098.93 €

C'est le changement de radiateurs dans la mairie, et l'installation d'éclairage.

Article 61523 Entretien voies et réseaux : 2 928.00 €

C'est le point à temps.

Article 61524 Entretien bois et forêts : 1 602.56 €

Ce sont les travaux réalisés par l'ONF dans la forêt communale.

Article 6232 Fêtes de cérémonies : 1 720.33 €

C'est le repas des Aînés payé par le budget général, Lézat n'a pas fait de budget pour le CCAS en 2015.

Article 6262 Frais postaux et télécommunication 652.83 €

Article 6282 Frais de gardiennage: 1916.21 €

Ce sont les frais sollicités par l'ONF pour l'entretien courant dans la forêt

Article 63512 Taxes foncières : 3 979 €

Ce sont les taxes sur le bâti et non bâti de la commune.

Article 637 Autres impôts et taxes : 441.20 €

CHAPITRE 012 Charges de personnel : 11 070 €

C'est l'indemnité versée à la secrétaire de mairie qui intervient quelques heures par semaine.

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante : 36 672.26 €

Article 6531 Indemnités des élus: 13 776.24 €

Article 6553 contingent incendie: 4 681.00 €

Article 6554 contribution organ. regourp. 4 930.16 €

Ce sont les contributions versées au syndicat mixte, au Sidec...

Article 65544 cont et part. PNR Haut Jura : 1 353 €

Article 6558 dépenses obligatoires : 10 386.22 €

C'est la participation de Lézat aux frais de scolarité demandés par Morbier ou la Rixouse, la participation au SIVU, au SMAAHJ, au fonctionnement de l'Eglise de la Rixouse.

M. Lamy au Rousseau indique qu'il n'y a pas d'intérêts des emprunts puisqu'aucun emprunt n'a été mis en place ces dernières années.

Total des dépenses : 71 749.72 €

RECETTES :

CHAPITRE 70 : Produits des services : 17 838 €

Ce sont les recettes liées aux ventes de bois annuelles.

CHAPITRE 73 Impôts et taxes : 29 784.92 €

Il s'agit des recettes des 3 taxes locales auxquelles s'ajoutent les recettes suite aux ventes de biens (droit de mutation).

CHAPITRE 74 Dotations et participations : 29 611.58 €

La recette principale vient de la DGF (16 861 €) et DSR (6 367 €). Lézat a reçu 2 812 € de dotations aux élus locaux, 2 204 € d'attributions du FDTP, ainsi que des recettes provenant des fonds de compensation.

CHAPITRE 75 revenus des immeubles : 780 €

C'est la location de la salle qui se trouve au rdc de la mairie de Lézat.

Total des recettes : 78 335.03 €

Section d'investissement :

DÉPENSES :

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles : 14 204.75 €

Article 2117 Bois et Forêt : 1 726.60 €

Il s'agit de travaux d'investissement prévus par l'ONF dans la forêt communale.

Article 2151 Réseaux de voirie : 4 627.20 €

Le syndicat des Eaux de Bellefontaine a entrepris des travaux sur les réseaux d'eau, la commune de Lézat en a profité pour changer les poteaux d'incendie, il s'agit sur cet article de la partie génie civil, les poteaux ayant été achetés sur l'article suivant.

Article 21568 Matériel d'incendie : 5 011.20 €

C'est l'achat des poteaux d'incendie.

CHAPITRE 23 : immobilisations en cours : 107 713.37 €

Article 2315 travaux voirie : 102 684 €

Ce sont les travaux réalisés pour relier directement le lotissement des Mouillés jusqu'à l'entrée de Lézat (au village). A cela, s'ajoute la route des Combes et la rue des Senèdes.

M. Lamy au Rousseau indique qu'il restera à faire la traversée des Mouillés.

Total des dépenses : 121 918.12 € ce la représente 610 € par habitant.

Aucune recette n'a été enregistrée.

M. Le Maire délégué de Lézat sort de la salle du conseil pour le vote du CA de Lézat. Mme Virey Claudie Adjointe au maire procède au vote du CA 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 de la commune de Lézat.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MOUILLE

M. Villedieu adjoint de la Mouille indique que ce budget 2015 a été particulier puisque le Maire de la Mouille, M. Oubibet, est encore en maladie. La municipalité en place n'a pas forcément pris beaucoup de décisions, l'essentiel étant de connaître le fonctionnement de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES :

CHAPITRE 011 Charges à caractère général : 82 832.65 €

Article 6042 achat de prestation de services : 17 948 .98 €

Il s'agit notamment du contrat avec une entreprise pour la tonte des espaces verts de la Mouille. Ce contrat a fait l'objet d'une réévaluation.

Article 60621 Combustibles: 4 790.98 €

C'est le fioul nécessaire pour le chauffage de la Mairie et de la salle polyvalente.

Article 61522 entretien sur bâtiments : 6 173.34 €

C'est l'entretien courant sur le bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente. A noter que la somme au BP sur cet article et sur le suivant est importante, il s'agit du « matelas » dont dispose la commune. C'est une habitude de les inscrire sur ces articles.

Article 6236 Catalogues et imprimés: 1625.76 €

C'est la réalisation du bulletin municipal de la Mouille.

CHAPITRE 012 Charges de personnel : 27 904.33 € conforme au budget prévisionnel.

CHAPITRE 014 Atténuations de produits: 17 020 €

C'est la participation de la Mouille au FNGIR

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante : 38 824.08 €

Outres les indemnités des élus (16 787.91 €), il s'agit du contingent d'incendie (9 168 €), des contributions aux organismes de regroupement (Syndicat mixte...), la subvention au CCAS et aux associations locales.

CHAPITRE 66 Charges financières : 19 436.20 € ce sont les intérêts des emprunts

CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles : 1 000 €

C'est une aide versée par la commune lorsque l'auberge des Forgerons a brûlé.

total des dépenses : 187 017.26 €

- **RECETTES :**

CHAPITRE 70 ventes de produits fab. Prest. serv. march. : 82 281.64 €

Article 7022 coupes de bois: 79 149.70 €

Les ventes de bois ont été plus importantes que prévues. Des travaux ont eu lieu sur les pâtures où se trouvait l'ancien télésiège. La Mouille a réalisé également un programme de dégagement paysager, les résineux provenant de cette parcelle de terrain ont été vendus, ce qui a entraîné des recettes supplémentaires.

Article 7025 Taxe d'affouage : 1 540 €

La Mouille organise encore un affouage chaque année.

Article 70311 concessions dans les cimetières : 890 €

Article 7035 Locations de droits de chasse et pêche: 400 €

C'est une cotisation versée chaque année par l'ACCA de la Mouille suite au droit à bail signé avec la commune.

CHAPITRE 73 Impôts et taxes : 118 710.24 €.

Article 73111 Contributions directes 66 676 €

Article 7321 Attribution de compensation : 47 500 €

Article 7381 taxe additionnelle droits de mutation : 4 534.24 €

CHAPITRE 74 Dotations et participations : 37 592.80 €

Se trouve dans ce chapitre le versement de la DGF (21 694 €), la DSR (6 252 €) la dotation aux élus locaux (2 812 €).

CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante : 2 165 €

Ce sont les recettes liées aux locations de la salle des fêtes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DÉPENSES :**

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées : 37 447.20 €

C'est la part capital des emprunts.

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours : 5 612.61 €

Les plateaux surélevés prévus dans le cadre des déplacements doux n'ont pas été réalisés sur 2015 mais sont reconduits sur l'exercice 2016.

Total des dépenses : 48 223.18 €

- **RECETTES**

CHAPITRE 10 Dotations, fonds et réserves : 7 843.63 €

1 116.24 € au titre du FCTVA et 6 727.39 € pour la taxe d'aménagement.

CHAPITRE 13 subventions d'investissement : 9 561.73 €

Les amendes de police ont déjà été encaissées pour le dossier des plateaux surélevés.

Total des dépenses : 48 223.18 €

M. Villedieu quitte la salle pour le vote du CA de La Mouille. M. Poulet Adjoint passe au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de La Mouille.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Il y aurait lieu d'approuver le compte de gestion établi par M. Le comptable du Trésor pour chacune des 3 communes déléguées, La Mouille, Lézat et Morez. Celui-ci est en tout point identique au compte administratif présenté par l'ordonnateur.

IV – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 pour Morez, La Mouille et Lézat

A/ Commune déléguée de MOREZ – Budget général et budgets annexes.

La nomenclature M14 applicable au budget général, tout comme la nomenclature M49 applicable au budget eau & assainissement et M4, prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant.

1 - Budget général

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↗	Résultat de fonctionnement de clôture :	894 400.36 €	
	Excédent sur réalisations.....		894 400.36 €
↗	Résultat d'investissement de clôture <small>(R&R compris)</small> :	-855 943.31 €	
	Résultat Investissement de clôture		56 343.69 €
	Solde des Restes à Réaliser :		-912 287.00 €
↗	Résultat global de clôture <small>(R&R inclus)</small> :	38 457.05 €	

Il est donc proposé d'affecter la somme de 855 943.31 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 38 457.05 € sera repris au compte 002.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter la somme de 855 943.31 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 38 457.05 € sera repris au compte 002.

2 – Budget boutique Viséum

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↪	Résultat de fonctionnement de clôture :	8 205.91 €	
	Excédent sur réalisations.....		8 205.91 €
↪	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) :	3 195.09 €	
	Résultat Investissement de clôture		3 195.09 €
	Solde des Restes à Réaliser :		0.00 €
↪	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	11 401.00 €	

Il est donc proposé de reprendre au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 3 195.09€ correspondant au résultat de clôture de cette section et au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 8 205.91€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE reprendre au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 3 195.09€ correspondant au résultat de clôture de cette section et au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 8 205.91€.

3 - Budget lotissement Morez-Dessus

Après exécution du budget 2015, on constate :

↪	Résultat de fonctionnement :	57 036.53 €	
	Excédent sur réalisations		57 036.53 €
↪	Résultat d'investissement :	0.00 €	
	Déficit sur réalisations		0.00 €
	Déficit sur restes à réaliser		0.00 €
↪	Résultat global :	57 036.53 €	

En fonctionnement, il est proposé de reprendre au compte 002 en recettes la somme 57 036.53 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de reprendre au compte 002 en recettes la somme 57 036.53

3 - Budget lotissement Les Egravines

Après exécution du budget 2015, on constate :

↪	Résultat de fonctionnement :	11 999.90 €	
	Excédent sur réalisations		11 999.90 €
↪	Résultat d'investissement :	-19 565.68 €	
	Déficit sur réalisations		-19 565.68 €
	Déficit sur restes à réaliser		0.00 €
↪	Résultat global :	-7 565.78 €	

Il est donc proposé de reprendre au compte 001 en dépenses de la section d'investissement la somme de 19 565.68€ correspondant au résultat de clôture de cette section et au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement la somme de 11 999.90€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de reprendre au compte 001 en dépenses de la section d'investissement la somme de 19 565.68€ correspondant au résultat de clôture de cette section et au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement la somme de 11 999.90€.

4 - Budget chambre funéraire

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↪	Résultat de fonctionnement de clôture :	10 616.75 €	
	Excédent sur réalisations.....		10 616.75 €
↪	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) : ...	-1 578.45 €	
	Résultat Investissement de clôture		4 021.55 €
	Solde des Restes à Réaliser :		-5 600.00 €
↪	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	9 038.30 €	

Il est donc proposé d'affecter la somme de 1 578.45 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 9 038.30 € sera repris au compte 002 en recettes de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter la somme de 1 578.45 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 9 038.30 € sera repris au compte 002 en recettes de fonctionnement.

5 - Budget chaufferie

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↳	Résultat de fonctionnement de clôture :	65 872.17 €	
	Excédent sur réalisations.....		65 872.17 €
↳	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) : ...	-3 417.80 €	
	Résultat Investissement de clôture		-3 417.80 €
	Solde des Restes à Réaliser :		0.00 €
↳	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	62 454.37 €	

Au vu des résultats d'exécution de ce budget, il est donc proposé d'affecter la somme de 3 417.80 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 62 454.37 € sera repris au compte 002 en recettes de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter la somme de 3 417.80 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 62 454.37 € sera repris au compte 002 en recettes de fonctionnement.

6 - Budget eau

Après exécution du budget 2015, on constate :

↳	Résultat de fonctionnement de clôture :	165 780.09 €	
	Excédent sur réalisations.....		165 780.09 €
↳	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) : ..	-140 397.23 €	
	Résultat Investissement de clôture		344 483.77 €
	Solde des Restes à Réaliser :		-484 881.00 €
↳	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	25 382.86 €	

Il est donc proposé d'affecter la somme de 140 397.23 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 25 382.86 € sera repris au compte 002 en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter la somme de 140 397.23 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 25 382.86 € sera repris au compte 002 en recettes

Pour mémoire, l'ensemble de ces résultats – budget principal, budget boutique, budget lotissement Morez-Dessus, lotissement Les Egravines, budget chambre funéraire, budget chaufferie, budget eau - ont été repris par anticipation au budget primitif 2016 concerné.

B/ Commune déléguée de LA MOUILLE

La nomenclature M14 applicable au budget général, prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant.

1 - Budget général

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↵	Résultat de fonctionnement de clôture :	154 563.40 €	
	Excédent sur réalisations.....		154 563.40 €
↵	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) :	2 634.81 €	
	Résultat Investissement de clôture		38 109.81 €
	Solde des Restes à Réaliser :		-35 475.00 €
↵	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	157 198.21 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de

- reprendre au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 38 109.81€
- reprendre au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 154 563.40€

Pour mémoire, l'ensemble de ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2016.

C/ Commune déléguée de LÉZAT

La nomenclature M14 applicable au budget général, prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant.

1 - Budget général

L'exécution du budget 2015 fait apparaître les résultats suivants :

↵	Résultat de fonctionnement de clôture :	215 282.17 €	
	Excédent sur réalisations.....		215 282.17 €
↵	Résultat d'investissement de clôture (RàR compris) :	-71 640.86 €	
	Résultat Investissement de clôture		-63 060.86 €
	Solde des Restes à Réaliser :		-8 580.00 €
↵	Résultat global de clôture (RàR inclus) :	143 641.31 €	

Il est donc proposé d'affecter la somme de 71 640.86 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 143 641.31 € sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter la somme de 71 640.86 € en réserves au compte 1068 pour le financement du déficit d'investissement, à déduire de l'excédent de fonctionnement. Le reliquat, soit 143 641.31 € sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement.

Pour mémoire, l'ensemble de ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2016.

V – LOTISSEMENT LES ÉGRAVINES : VENTE D'UN TERRAIN

Par courrier en date du 3 Avril 2016, M. et Mme Julien et Priscilla CRÉMER, domiciliés 500 chemin de l'Embussoir à Gex (01170) informe M. le Maire qu'ils souhaitent acquérir la parcelle AH 290 située aux Égravines.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée AH n°290 d'une superficie de 1 335 m² sise Avenue Louis Paget à Morez à M. Julien et Mme Priscilla CRÉMER pour un montant de 25 000 € HT. Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à vendre la parcelle cadastrée AH n°290 d'une superficie de 1335 m² sise avenue Louis Paget à Morez à M. Julien et Mme Priscilla CREMER
- FIXE à 25 000 € TTC le prix de vente de ladite parcelle
- PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

VI – ERDF CONVENTION DE SERVITUDE AVENUE LOUIS PAGET

Dans le cadre du raccordement du quartier du Puits à la Source de l'Arce, ERDF doit entreprendre des travaux pour alimenter le réseau permettant d'actionner l'alimentation depuis la source de l'Arce ainsi que le système mis en place pour limiter le nombre de m³ venant du syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

A ce titre, et afin de réaliser ces travaux de raccordement, il y aurait lieu de valider la convention de servitudes avec ERDF (annexe) et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- VALIDE la convention de servitude à intervenir avec ERDF tel que proposée en annexe
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

VII – BASSIN D'APPRENTISSAGE : EXTENSION DE LA RÉGIE DE RECETTES CANTINE - PARKING – BASSIN D'APPRENTISSAGE ACTIVITÉS LUDIQUES ET TARIFICATION

1/ EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES CANTINE - PARKING

La commune Hauts de Bienne est propriétaire du bassin d'apprentissage, situé dans le bâtiment du collège public Pierre-Hyacinthe Cazeaux.

Ce bassin a pour vocation de permettre d'offrir aux élèves des écoles maternelles et primaires de Morez (et de certaines communes environnantes) la possibilité d'apprendre à nager pendant leur cursus scolaire.

En parallèle, des activités privées étaient proposées par le maître-nageur en dehors de ses heures de travail : aquagym, bébés nageurs, apprentissage de la natation...

A l'instar de ce qui se pratique à Arinthod, la municipalité a souhaité reprendre ces activités au sein des services municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- VALIDE le principe d'organiser au sein du service Enfance Jeunesse et Sports les activités d'aquagym, bébés nageurs, apprentissage de la natation
- DÉCIDE d'étendre la régie de recettes cantines - parkings à l'encaissement des droits activités ludiques du bassin d'apprentissage avec la modalité suivante : encaissement des recettes activités ludiques du bassin d'apprentissage (aqua gym, Bébé Nageurs, apprentissage de la natation...)

2/ TARIFS

Il est proposé de fixer les tarifs applicables pour les activités ludiques prévues au bassin d'apprentissage. Un tarif unique sera sollicité quelque soit l'activité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer à 8 € le tarif de la séance pour les habitants de la commune nouvelle des Hauts de Bienne et à 10 € la séance pour les extérieurs pour l'année 2016.
- PRÉCISE que l'encaissement sera fait en fonction d'un forfait de séances par trimestre

3/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de règlement intérieur du bassin d'apprentissage. Celui-ci prévoit notamment les conditions d'utilisation du bassin d'apprentissage. (Document annexe).

M. Jacquot tient à faire part de 2 remarques concernant ce règlement. Il faudrait préciser dans l'article 5 qu'il est nécessaire d'avoir la présence « d'un » maître-nageur et non pas « du » maître-nageur qui peut laisser entendre que ce soit celui de la mairie obligatoirement. De même article 9, il faudrait supprimer la mention précisant qu'« il est interdit de ... plonger sans autorisation du maître-nageur », vue la hauteur maximale du bassin, il est peut être dangereux de prévoir cette mention. Il faudrait indiquer simplement qu'« il est interdit de plonger ». Les remarques seront prises en compte dans la rédaction finale de ce règlement intérieur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du bassin d'apprentissage tel que prévu en annexe.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

VIII – PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation du tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2016, à la date du 31 mars 2016.

Compte-tenu des promotions internes, créations ou suppressions de postes, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal qui se présenterait comme ci-après :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	POSTES	
		PRÉVUS	POURVUS
ATTACHÉ DE CONSERVATION PATRIMOINE	Attaché de conservation du Patrimoine	1	0
ATTACHÉS TERRITORIAUX	Attaché territorial	3	3
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur	1	1
	Rédacteur Ppal de 2 ^{ème} classe	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	2
	Adjoint administratifs. de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint adm. Ppal de 2 ^{ème} classe	4	4
	Adjoint adm. Ppal de 2 ^{ème} cl TNC	1	1
	Adjoint adm. Ppal de 1 ^{ère} classe	1	1
AGENTS DE MAITRISE	Agent de maîtrise	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	3	3
	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	2	2
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	Educateur Principal de Jeunes Enfants	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants	2	2

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	1
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S.	E.T.A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	E.T.A.P.S.	1	1
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Brigadier-chef principal	2	2
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	6	6
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} cl à 29 h	1	1
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1	1
	SOUS-TOTAL TITULAIRES	39	38
DIVERS : NON TITULAIRES ET VACATAIRES	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	4
	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	1
	Médecin vacataire crèche	1	1
	Auxiliaire de puéricul. de 1 ^{ère} classe	6	6
	Infirmière vacataire crèche	1	1
	Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	2	2
	Vacataires N.T.A.P.	3	3
	Vacataires aides aux devoirs	15	15
	Vacataire bus La Mouille	1	1
	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	4	4
	Adjoint animation 2 ^{ème} cl à T.N.C.	5	4
	Adjoint animation. 2 ^{ème} classe divers remplacements	1	1
	Adjoint administ 2 ^{ème} cl à 50 %	1	1
	Stagiaire E.J.E. étudiant crèche	1	1
	Stagiaire étudiant musée	1	1
	Stagiaire étudiant éco-quartier	1	1
	Attachés – Communication et Manager centre ville	2	2
	Adjoint technique 2 ^{ème} cl à 50 % pour l'entretien des espaces naturels	1	1
	Centre social accueil – T.C.	1	1
	Centre social entretien – 20/35	1	1
	Centre social jeunes – 50 %	1	1
	Centre social – 6/35	1	1

CONTRATS AIDÉS C.A.E.	Lingerie crèche	1	1
	SOUS TOTAL NON TITULAIRES	56	55
	TOTAL ANNEE 2016	95	93
<i>Pour mémoire</i>	TOTAL ANNEE 2015	76	76

M. le Maire indique que la différence entre le nombre de poste en 2015 et celui de 2016 s'explique par notamment :

- la création de 4 postes pour la future MSAP, ce sont 4 postes ouverts mais pas forcément à temps plein, c'est l'équivalent de 1 poste $\frac{3}{4}$.
- un poste de manager de centre-ville, en attente de financement par la DETR
- un nombre de personnes effectuant les aides aux devoirs plus important qu'en 2015 (+6 personnes). Leur intervention n'est que de quelques heures par semaine.
- l'intégration dans les effectifs, des deux secrétaires de mairies de La Mouille et Lézat ainsi que de l'accompagnatrice du bus qui travaille sur La Mouille.
- un poste pour le suivi du pastoralisme
- 3 postes pour des interventions dans le cadre des NTAP (activités mises en place après l'école).

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs tel que proposé ci-avant.

IX – AFFAIRES DIVERSES

1/ M. Chaveriat, à la demande de la Mairie, va organiser avec un de ses collègues pompiers une formation gratuite à l'utilisation d'un défibrillateur. Cette formation aura lieu salle Forestier courant juin et sera ouverte à la population. La possibilité d'en organiser une à La Mouille et à Lézat est également évoquée.

Fin de séance à 21h30

La secrétaire de séance,



Mme Claudie VIREY